

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 032-213203706-20260526-5552026-DE

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 22/05/2026		
Objet : Plan de financement pôle médical 3		
Délibération N°	55-2026	

SEANCE ORDINAIRE N°06-2026

Du 26 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, , POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc

Absente excusée: VILLEMUR Michèle

Secrétaire de séance : DESIRAT Véronique

Procuration: VILLEMUR Michèle donne procuration à VILLADIEU Catherine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'engagement fort de la commune en faveur de l'accès aux soins et de la lutte contre la désertification médicale sur le territoire communal et intercommunal.

Il rappelle le projet structurant qui s'est développé en plusieurs phases :

- **Phase 1** : réalisation du cabinet dentaire, achevée en 2019 ;
- **Phase 2** : création de la maison paramédicale achevée en 2026

Monsieur le Maire expose aujourd'hui au Conseil municipal le lancement de la **Phase 3** du Pôle médical municipal avec la création de locaux pour les médecins généralistes.

Initialement, cette nouvelle phase inclus dans la phase 2 devait consister en une extension de la maison paramédicale existante. Toutefois, au regard de l'opportunité d'acquisition d'un bâtiment existant idéalement situé sur le secteur de l'Esplanade de l'Ail, la commune a souhaité réorienter le projet vers une opération de réhabilitation et de rénovation et de créer une phase 3.

Monsieur le Maire souligne que cette solution présente de nombreux avantages pour la collectivité :

- une maîtrise plus efficiente des dépenses publiques grâce à une réduction significative des coûts liés au foncier et aux travaux lourds de construction neuve ;
- la valorisation du patrimoine bâti existant ;
- la limitation de l'artificialisation des sols conformément aux objectifs nationaux de sobriété foncière ;
- une meilleure intégration urbaine du projet dans le centre-bourg ;

Il précise que cette opération s'inscrit pleinement dans la politique municipale innovante de lutte contre les déserts médicaux. Il rappelle à ce titre que le centre municipal de santé développé par la commune constitue aujourd'hui une réussite reconnue et fait de Saint-Clar l'une des communes pionnières du département du Gers dans ce domaine.

Monsieur le Maire présente ensuite l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecture MV.AUP 32. Il présente également l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération phase 3 comprenant l'acquisition du bâtiment et les travaux de réhabilitation, estimée à :

Montant prévisionnel de l'opération

- Acquisition et travaux : **624 000 € HT**

Monsieur le Maire précise que la procédure d'acquisition de la maison est actuellement en cours.

Il rappelle par ailleurs que l'État participe déjà au financement du projet dans le cadre de la **DSIL** attribuée lors de la phase 2 pour les 2 phases, et propose au Conseil municipal de solliciter également une aide financière au titre du **FEADER**, ce projet présentant un caractère innovant et expérimental en matière d'accès aux soins en milieu rural.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Montant	Pourcentage
État – DSIL (acquise)	278 692,44 €	44,66 %
FEADER (sollicité)	220 507,56 €	35,34 %
Autofinancement communal	124 800,00 €	20,00 %
Total HT	624 000,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de Phase 3 du Pôle médical tel que présenté ;
- APPROUVE le principe d'acquisition et de réhabilitation du bâtiment situé sur le secteur de l'Esplanade de l'Ail ;
- VALIDE l'estimation prévisionnelle des travaux et de l'opération pour un montant de 624 000 € HT ;
- APPROUVE le plan de financement présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'État, du FEADER et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Véronique DESIRAT



A large, fluid blue ink signature, which appears to be 'Véronique DESIRAT', written over a horizontal line.